

Comité sylvo-cynégétique

Compte rendu de la réunion du 23 mai 2017

Le comité sylvo-cynégétique co-présidé par Madame Clotilde EUDIER, vice-présidente du conseil régional et Monsieur Paul MENNECIER, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, s'est réuni le 23 mai 2017 à 9h30 à la cité administrative à ROUEN.

Etaient présents (les noms avec une * sont les membres titulaires désignés dans l'arrêté)

Monsieur	BEUVAIS *	Vincent	FDC de l'Orne
Monsieur	BRISARD	Alain	Lieutenant de louveterie (61)
Monsieur	CHASLES *	Thierry	FDC de la Manche
Monsieur	CHENTRIER	Pascal	Coforouest
Madame	CHEVILLOT	Violette	DDT de l'Orne
Monsieur	COQUATRIX	Eric	FDC de la Seine-Maritime
Monsieur	COUKA *	Antoine	ONF
Monsieur	DAVIAU	Hervé	ONF
Monsieur	de SINÇAY *	Jean	SFP de l'Eure
Monsieur	DERIEUX	Antoine	ONCFS
Monsieur	DOMENE-GUERIN *	José	FDC de la Seine-Maritime
Madame	EUDIER *	Clotilde	CR de Normandie
Monsieur	GORGE *	Xavier	SFP de la Seine-Maritime
Monsieur	HAYE	Sylvain	DRAAF
Monsieur	HUREL *	François	SFP de l'Orne
Monsieur	JEANNERAT *	Pierre-André	FDC du Calvados
Monsieur	JEGOU	Patrick	Lieutenant de louveterie (27)
Madame	LARDILLEUX	Sophie	DREAL
Monsieur	LEDUC	Albin	DRAAF
Monsieur	LEMARCHAND *	Marc	SFP du Calvados et de la Manche
Madame	MAGNE	Anne	ONF
Monsieur	MENNECIER *	Paul	DRAAF
Madame	OUALLET	Julia	CR de Normandie
Madame	PORQUET	Isabelle	DRAAF
Monsieur	ROGER *	Jacky	FDC de l'Eure
Madame	SANNER	Genevieve	DRAAF
Monsieur	TRAMEAU	Joël	DDT de l'Orne

Etaients excusés :

Monsieur	CARDON-DUBOIS	Frédéric	CR de Normandie
Monsieur	DENIS	François	ONCFS
Monsieur	GUERIN	Gautier	ONF
Madame	MAROIS	Marie	CR de Normandie
Madame	MEUNIER	Isabelle	CR de Normandie
Madame	VINOT	Maryline	DDT de l'Orne

1 Ordre du jour :

1. Installation du comité sylvo-cynégétique
2. Missions du comité sylvo-cynégétique, et relations avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS)
3. Travaux à conduire en 2017 et articulation avec l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois (PRFB)
4. Questions diverses

2 Synthèse

La réunion du 23 mai est la réunion d'installation du Comité Sylvo-Cynégétique de Normandie. Composé de 5 représentants des chasseurs et de 5 représentants des forestiers nommés par arrêté préfectoral du 21 avril 2017, il est présidé conjointement par l'Etat et la Région.

Ce comité est chargé d'élaborer le programme d'actions permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique, après évaluation des dégâts de gibier en forêt réalisée en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). Il exerce ses attributions dans le cadre des orientations fixées par la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB). Il est également chargé de lui faire toute proposition pour atteindre et maintenir cet équilibre et lui rend compte de son évolution.

L'équilibre sylvo-cynégétique doit permettre de concilier les objectifs de renouvellement et de production forestière définis dans le cadre du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) avec la présence des populations d'ongulés sauvages. Les participants ont souligné leurs souhaits de dialogue et de concertation dans le but d'aboutir à des consensus et de gommer les conflits.

La réunion a porté sur les modalités administratives et réglementaires des missions du comité, et sur son fonctionnement. Quelques pistes de travaux, comme les outils déployés pour évaluer l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique (enclos-exclos, programme EquiForCe76) mais aussi des points de difficultés (zone de non-chasse) ont été évoqués. La nécessité d'implication et d'échange avec le niveau départemental, niveau administratif en charge des questions cynégétiques, apparaît comme primordiale.

Les participants se sont engagés à mettre en commun les données cynégétiques et sylvicoles afin d'échanger « en mode groupe de travail » d'ici l'automne, en favorisant des contributions de chaque département.

3 Notes des échanges

Madame EUDIER et Monsieur MENNECIER ouvrent la séance.

Madame EUDIER propose un tour de table et demande à chaque participant d'exprimer ses attentes par rapport à cette instance.

Monsieur ROGER (FDC 27) : favoriser les négociations, trouver un consensus plutôt qu'un compromis, connaître les contraintes des uns et des autres.

Monsieur DOMENE-GUERIN (FDC 76) : essayer de gommer les conflits, travailler en bonne intelligence.

Monsieur COQUATRIX (FDC 76) : apporter de la clarté dans les débats techniques.

Monsieur CHASLES Thierry (FDC 50) : permettre les discussions entre les acteurs.

Monsieur BEAUVAIS (FDC 61) : points d'équilibre à trouver.

Monsieur JEANNERAT (FDC 14) : le plan de chasse est le moyen d'action, que ce moyen devienne qualitatif plus que quantitatif, pour la recherche de l'équilibre agro sylvo cynégétique.

Monsieur COUKA (ONF) : discussion, échange, partage de constats, des conclusions convergentes, sujet très important par rapport au renouvellement des peuplements forestiers, continuer à travailler de manière constructive avec les partenaires, trouver l'équilibre.

Monsieur LEMARCHAND (SFP 14-50) : établir une définition de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Monsieur GORGE (SFP 76) : au delà d'un équilibre stabilisé, tenir compte de la dynamique de gestion forestière ; le gibier augmente alors que la population de chasseurs vieillit et diminue.

Monsieur HUREL (SFP 61) : trouver l'équilibre sur la base de fondements scientifiques pour mettre fin aux discussions de « marchands de tapis ».

Monsieur de SINÇAY (SFP 27) : pas d'opposition entre forestiers et chasseurs, beaucoup de forestiers sont aussi chasseurs, consensus à faire avancer en préservant la liberté des chasseurs et des forestiers.

Monsieur CHENTRIER (Coforouest)) : une bonne concertation, notamment pour les propriétaires adhérents à la coopérative qui ne sont pas chasseurs

Monsieur BRISARD (Louvetier 61) : trouver une base d'accord, favoriser le développement de la production de bois sans défavoriser l'activité chasse.

Madame LARDILLEUX (DREAL) : un dialogue constructif.

Monsieur DERIEUX (ONCFS) : essayer de répondre aux questions et apporter une expertise.

Madame CHEVILLOT (DDT 61) : construction autour du dialogue.

Madame EUDIER retient en synthèse l'importance d'un dialogue constructif, du partage de constats et le souhait de progresser ensemble.

Monsieur MENNECIER présente le comité, sa composition et ses missions (voir diaporama).

Discussions :

Messieurs DOMENE-GUERIN et ROGER (FDC 76 et 27) demandent comment sont nommés les experts associés.

Monsieur MENNECIER explique que les experts associés ne sont pas nommés, ils sont invités en fonction des besoins, suivant les sujets traités. Les experts n'ont pas de voix délibérative.

Monsieur GORGE (SFP 76) demande si le dialogue est- régionalisé ou bien si la concertation est à conduire par département.

Monsieur MENNECIER répond que le dialogue au sein de chaque département existe déjà, le comité a pour objet de partager la connaissance et les pratiques entre les 5 départements, même si pour certains territoires, un dialogue à une échelle plus fine que le département est nécessaire.

Monsieur de SINCAÏ (SFP 27) demande s'il est nécessaire de créer des groupes de travail, et de choisir des thèmes à traiter en priorité, afin de s'enrichir par l'expérience des autres.

Monsieur CHASLES (FDC 50), ne connaissant pas les autres acteurs (autres départements), demande si chaque département doit produire une contribution écrite.

Monsieur MENNECIER répond par l'affirmative, car une telle contribution serait très intéressante.

Madame EUDIER précise qu'il existe une contrainte de temps pour la contribution aux travaux d'élaboration du programme régional forêt bois qui doit être abouti fin 2017, mais qu'ensuite, une réunion annuelle est prévue avec échange de données. Ce comité s'inscrit dans la durée.

Monsieur JEANNERAT (FDC 14) considère que le bilan doit être synthétique, court et efficace et pas trop compliqué (reproductible).

Monsieur GORGE (SFP 76) souligne le déséquilibre de connaissance des forestiers privés sur le sujet. Les chasseurs disposent d'outils techniques. Les forestiers privés n'ont pas d'outil qui traduise les dégâts, le syndicat ne représente qu'une petite fraction des propriétaires. L'administration doit compenser ce déficit d'outil et de vision globale. En forêt publique, par contre, l'ONF dispose d'une très bonne connaissance.

Monsieur ROGER (FDC 27) souligne que l'équilibre n'est pas rompu partout. Pour les sangliers, les points noirs sont très peu nombreux, il faut intervenir en priorité pour traiter ces points.

Monsieur CHASLES (FDC 50) confirme pour le sanglier mais pas pour le chevreuil.

Monsieur DOMENE-GUERIN (FDC 76) souligne le manque de données sur les dégâts forestiers alors qu'on connaît bien les dégâts agricoles. La fédération a des contraintes financières et cherche à faire plus simple. La chasse est aussi un revenu pour la forêt (ce qui n'est pas le cas en agriculture).

Monsieur CHENTRIER (Coforouest) explique qu'il est facile de faire remonter les territoires où il y a des difficultés. Des forêts où ça se passe bien aussi existent. On peut s'inspirer de ce qui fonctionne bien.

Monsieur BRISARD (Louvétier 61) demande si la concertation préalable à la CDCFS reste informelle ou si elle est organisée. Il rappelle que la politique est conduite en fonction des schémas et des massifs. La remontée des désaccords sur les attributions est un indicateur utile.

Madame EUDIER propose que l'état des lieux se fasse en co-construction, avec les contributions des différents acteurs ou partenaires.

Monsieur COUKA (ONF) explique que pour l'état des lieux, il y a déjà beaucoup de matière. Il serait intéressant d'analyser les schémas départementaux sous un angle régional.

Monsieur JEANNERAT (FDC 14) indique que pour le sanglier, les dégâts agricoles peuvent donner des indications. Dans le Calvados, on constate des dégâts sur les pommiers tiges et les productions de sapins de Noël, un peu comparables à la forêt.

Monsieur CHASLES (FDC 50) constate un défaut de cohérence dans les calendriers : novembre 2017 pour le PRFB et 2018 pour le schéma départemental de gestion cynégétique de la Manche.

Monsieur MENNECIER répond que les calendriers sont différents mais que les échanges peuvent alimenter la réflexion pour les deux.

Monsieur COUKA (ONF) considère qu'une première cartographie des points rouges, même encore assez grossière, est à conduire. Elle sera à affiner au fil du temps.

Monsieur JEANNERAT (FDC 14), souligne la nécessité d'avoir des éléments fiables, l'ONF a des moyens que la forêt privée n'a pas.

Monsieur DERIEUX (ONCFS) explique que les fédérations des chasseurs ont une grande expertise des niveaux de populations : elles disposent des données de plan de chasse dans l'espace.

Monsieur LEMARCHAND (SFP 14-50) constate une nécessité de protéger les plantations forestières. Il n'y a pas de processus de déclaration d'indemnité. Les forestiers ne sont pas toujours satisfaits des attributions.

Monsieur DERIEUX (ONCFS) pense que les fédérations ne sont pas dans le faux quand elles proposent des plans de chasse.

Monsieur LEMARCHAND (SFP 14-50) rappelle que les DDTM réalisent maintenant des contrôles de l'application des PSG. Lors de ces contrôles, des constats de déséquilibres sont faits.

Monsieur HAYE (DRAAF) précise qu'entre 70 et 80 propriétés sont contrôlées sur la région depuis mai 2016.

Monsieur GORGE (SFP 76) indique que pour la forêt, deux documents réglementaires s'appliquent : le plan de chasse et le plan simple de gestion (garantie de gestion durable). La passerelle entre ces deux documents n'existe pas. Il est indispensable de trouver une cohérence.

Madame EUDIER interroge l'assemblée sur la possibilité de définir dès à présent des thèmes pour les réunions de « chantier », et rappelle quelques questions :

- Liens Plan de Chasse, Plan Simple de Gestion forestier
- État des lieux cartographique
- Les massifs à cerfs
- Les sangliers font-ils des dégâts en forêt.

Monsieur BRISARD (Louvétier 61) explique que l'augmentation du plan de chasse n'est pas nécessairement liée à l'augmentation de la population. Il peut (doit) être corrélé à l'augmentation de la surface en renouvellement pour les peuplements forestiers.

Madame SANNER (DRAAF) insiste sur le renouvellement de la forêt, qui est un point crucial, explicité dans le Programme national de la forêt et du bois (PNFB).

Dans la définition de points « noirs » ou « rouges », il existe différents types de problématique suivant les gibiers. Utilité de recenser les différents types, pour adapter les réponses.

Monsieur JEANNERAT (FDC 14) mentionne l'existence de zones de non chasse : friches industrielles, zones périurbaines, qui constituent des réservoirs de populations : exemple de la périphérie de Deauville pour les sangliers.

Monsieur BEAUVAIS (FDC 61) évoque un cas particulier en forêt de Saint Evroult.

Monsieur DOMENE-GUERIN (FDC 76) mentionne environ 5000 ha répertoriés en Seine-Maritime

Monsieur ROGER (FDC 27) souligne que pour les zones non chassées, la responsabilité du propriétaire est engagée.

Madame CHEVILLOT (DDT 61) explique qu'il s'agit de cas particuliers qui ne peuvent pas alimenter la réflexion régionale, mais doivent néanmoins être traités.

Monsieur BRISARD (Louvétier 61) souligne la nécessaire cohérence dans les moyens d'intervenir : outils pour imposer le plan de chasse et le faire appliquer ; l'outil plan de chasse perd de son intérêt si les chasseurs ne le réalisent que partiellement.

Monsieur BEAUVAIS (FDC 61) considère qu'il faut bien appréhender et comprendre la situation, éviter de faire du cas par cas mais plutôt un schéma à 10 ans. Le nombre de chasseurs est en baisse, qu'en sera-t-il dans 10 ans ? Analyser les causes d'un déséquilibre peut permettre de ne pas reproduire le même scénario.

Monsieur COUKA (ONF) insiste également sur les trois étapes qui apportent de la cohérence :

- partage du diagnostic sur un territoire
- plan de chasse en adéquation avec le diagnostic
- réalisation du plan de chasse.

Monsieur DERIEUX (ONCFS) rappelle que le diagnostic à l'échelle des secteurs est important, échelle intermédiaire entre département et point « noir ». Il permettrait de dégager des seuils d'alerte par rapport aux peuplements forestiers en difficulté. Beaucoup de données sur l'évolution.

Monsieur DOMENE-GUERIN (FDC 76) demande de ne pas se focaliser uniquement sur les prélèvements, il existe aussi des techniques de renouvellement de la forêt compatibles avec une population de gibier plus importante.

Monsieur HUREL (SFP 61) souligne le coût des protections individuelles contre le gibier (tube plastique) ou des clôtures, qui sont un non-sens économique, « on paie pour mettre du plastique en forêt ! ». Pour le cerf, les dégâts d'écorçage peuvent intervenir pendant de nombreuses années (jusqu'à constitution d'une écorce épaisse et dure). Cela peut ruiner 10 à 20 ans de travail. Il considère que c'est inacceptable.

Monsieur ROGER (FDC 27) rappelle qu'avant ces protections étaient subventionnées (elles le sont toujours mais avec un plafond).

Monsieur COUKA (ONF) présente quelques éléments de diagnostic :

- Lorsque la population de cerf diminue, le chevreuil occupe l'espace. C'est donc plutôt complexe.
- Les grands massifs forestiers sont aussi tributaires des territoires riverains (d'où la nécessité de concertation).
- La pression de l'accueil du public, de la sylviculture très dynamique et de la chasse est une particularité des forêts domaniales.

Monsieur DOMENE-GUERIN (FDC 76) présente le travail réalisé au travers de l'étude EquiForCe76 et invite les membres du comité à participer au séminaire du 27 juin prochain à l'amphithéâtre du Conseil Régional à Rouen.

Monsieur DOMENE-GUERIN (FDC 76) demande quel est le lien entre le PRFB et les orientations forestières anciennes, et avec les autres schémas régionaux, notamment le SRCE (trame verte et bleue).

Madame SANNER (DRAAF) répond que le programme régional forêt bois remplace les anciennes ORF (et PPRDF).

Madame LARDILLEUX (DREAL) ajoute que l'évaluation environnementale du PRFB permet de vérifier la compatibilité avec les autres schémas.

Monsieur COUKA (ONF) explique que les données sur les enclos/exclos seront à exploiter. Il s'agit d'un maillage récent. C'est très pédagogique. Cela doit permettre de quantifier le retard pris dans la

croissance des régénérations. La rentabilité financière de la forêt est déjà très faible. Les retards pris l'affectent.

Monsieur ROGER (FDC 27) rappelle qu' un dispositif d'environ 10 enclos a été installé dans les forêts privées de l'Eure, suivi par la DDTM. Le dispositif est pour l'instant trop récent pour une exploitation des données.

4 Suites à donner à cette première réunion :

Les participants échangent sur les différentes modalités de gestion des espèces gibiers selon les départements (taille et dénomination des unités de gestion cynégétique, modalités de gestion du cerf).

Un projet de listes des données à partager pour réaliser un état des lieux sera transmis par courriel. On peut cependant attendre :

- Pour les représentants des forestiers : Les surfaces sensibles aux dégâts de gibier (renouvellement par régénération naturelle, plantation ou traitement irrégulier) et les modalités d'itinéraires sylvicoles réduisant la sensibilité au gibier.
- Pour les représentants des chasseurs : Des résultats des indicateurs de suivi des populations de gibier, les modalités d'attribution des plans de chasse.

Pour l'ensemble des parties prenantes : Des remontées sur les initiatives territoriales permettant de mieux évaluer la dynamique entre forêt et gibier et d'en adapter les pratiques de gestion.

Calendrier :

Une nouvelle réunion du comité à caler en novembre ou décembre 2017.

Un premier groupe de travail pour partager l'état des lieux le 30 juin 2017 à Caen.

Monsieur MENNECIER et Madame EUDIER remercient toutes les personnes présentes pour leur participation.


La séance est levée à 12h00.

Le Directeur Régional adjoint
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Normandie



Paul MENNECIER

La Vice-Présidente de la Région Normandie



Clotilde EUDIER